

Civaux et Chooz

Déclaration d'un événement lié à la finalisation d'analyses pour déterminer l'absence d'impact sur certains matériels en cas de séisme

Dans le cadre du retour d'expérience tiré de l'accident de Fukushima, EDF s'est engagé à établir, pour chaque centrale, la liste des matériels qui n'ont pas d'impact sur la sûreté mais qui pourraient potentiellement, en cas de séisme, avoir des répercussions sur d'autres matériels importants pour la sûreté.

Faisant suite au travail d'identification et de justification de ces matériels sur les paliers 900 MWe et 1300 MWe, l'inventaire s'est poursuivi sur les 2 dernières centrales, à savoir, celles du palier 1450 MWe (Chooz et Civaux).

La grande majorité des situations identifiées ont été analysées et traitées seul un volume restreint de matériel doit faire l'objet de traitement.

En effet, sur l'ensemble des situations analysées, la très grande majorité a été traitée par des justifications ou, lorsque cela a été nécessaire, par des modifications techniques permettant de renforcer la sûreté et, in fine, confirmer l'absence de risque au séisme.

Les 20% des matériels devant encore faire l'objet d'un traitement ont été répartis en quatre familles :

- les luminaires (50%)
- les robinets d'incendie armés -RIA- (30%),
- les passerelles (5%)
- autres (5%)

EDF s'est engagée à finaliser la caractérisation et le traitement de ces situations dans un délai respectant les exigences définies par l'ASN dans son guide relatif aux traitements des écarts.

L'absence de justification de l'ensemble de ces situations constitue un écart. Par conséquent, EDF a déclaré un événement significatif de sûreté générique sites, c'est-à-dire s'appliquant communément à l'ensemble des sites nucléaires, à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le 5 janvier 2017, au niveau 1 de l'échelle INES, échelle internationale de classement des événements nucléaires qui en compte 7.